

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 novembre 2018 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres

Christian Alary (*SPVM*)

André Brideau (*Arrondissement*)

Marc-André Church (*SIM*)

Anna Karadimos (*SPVM*)

Marie-Josée Nobert (*Arrondissement*)

Fernando Nobrega (*SPVM*)

Frédéric Pépin (*Arrondissement*)

Mindy Pollak (*Arrondissement*)

Stephen Zakrzewski (*SPVM*)

Observateurs

Jean-Marc Corbeil (*Arrondissement*)

Mélanie Diné (*Arrondissement*)

Joël Simard-Ménard (*Arrondissement*)

Absente :

Membre

Daniel Girard (*SIM*)

La réunion débute à 9h33.

1. Adoption de l'ordre du jour

a) Adoption de l'ordre du jour

- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :
 - 2 k) Demande relative à l'implantation d'une zone débarcadère pour les personnes handicapées sur l'avenue Bloomfield entre les avenues Van Horne et Ducharme

2. Dossiers

a) Demande relative à la circulation sur la partie de l'avenue Ducharme comprise entre les avenues Davaar et McEachran

- Les membres du Comité recommandent :
 - d'attendre l'ouverture de l'axe central du campus MIL avant de revoir le plan d'ensemble de la circulation du secteur car, selon le rapport sur la circulation émis par la Ville centre, l'ouverture de cet axe permettrait de désengorger les avenues Ducharme et Van Horne ;
 - que la zone d'arrêt interdit existante sur le côté sud de l'avenue Ducharme à l'approche de l'avenue McEachran en direction Est soit agrandie afin de permettre aux voitures de contourner aisément les autres voitures qui attendent pour effectuer un virage vers la gauche ;
 - que le marquage d'une ligne délimitant les voies de circulation en direction Est ne soit pas retenu puisque la largeur de l'avenue Ducharme et le stationnement alternatif que l'on retrouve sur cette avenue ne le permettent pas ;
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.

b) Demande relative au stationnement sur l'avenue Ducharme aux abords du Campus MIL

- Les membres du Comité recommandent :
 - que la modification des règles de stationnement sur l'avenue Ducharme soit envisagée et qu'elle fasse partie de l'éventuelle refonte de la réglementation de stationnement prévue pour l'ensemble de l'arrondissement ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

- c) Demande relative à un problème de visibilité sur l'avenue Rockland à la sortie de la ruelle située au nord du chemin de la Côte-Ste-Catherine
- Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'implanter une zone de stationnement interdit de 5 mètres devant la résidence sise au 531, avenue Rockland de façon à permettre une meilleure visibilité à la sortie de la ruelle située au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- d) Demande relative à la circulation et la sécurité à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et la rue Hutchison
- Les membres du Comité mentionnent que le boulevard Saint-Joseph fait partie du réseau artériel qui est sous la responsabilité de la Ville centre.
 - Ainsi, les membres du Comité recommandent :
 - qu'une demande soit produite auprès de la Division – Sécurité et aménagement du réseau artériel de la Direction des transports quant à l'évaluation de la convivialité des mouvements en direction Nord-Sud des piétons et des automobilistes tout au long du boulevard Saint-Joseph entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue du Parc ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- e) Demandes relatives à la sécurité et au stationnement aux abords du 1025, boulevard Mont-Royal
- Les membres du Comité mentionnent :
 - que, selon les normes du Ministère des Transports, il n'est pas permis d'implanter une traverse piétonnière, protégée par un arrêt ou des feux de circulation (tracée en blanc) sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine à cet endroit compte tenu de la courte distance entre l'avenue Fernhill et les feux de circulation existants à l'intersection du boulevard Mont-Royal et de l'avenue McNider ;
 - qu'une traverse piétonnière non protégée par des arrêts ou des feux de circulation (tracée en jaune) crée un faux sentiment de sécurité pour les piétons qui seront peu visibles compte tenu de la courbe présente sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine; D'autant plus qu'il leur faudra traverser quatre voies de circulation soit deux vers l'Est et deux vers l'Ouest sans assurance que les voitures arrêteront ;
 - que la meilleure façon d'assurer aux piétons de traverser le chemin de la Côte-Sainte-Catherine en toute sécurité est d'emprunter obligatoirement les traverses protégées (tracées en blanc) par des feux de circulation situés aux intersections du boulevard Mont-Royal ou de l'avenue McNider ;
 - que les bornes de recharge électriques ne peuvent être implantées sur l'avenue Fernhill, puisque les trottoirs de cette avenue mesurant 1 500 mm n'offrent pas la largeur de 3 100 mm nécessaire à ce type d'implantation. Par ailleurs, l'arrondissement a envisagé d'en installer devant l'immeuble sis au 1001, boulevard Mont-Royal. Or, après vérifications, *Hydro Québec* nous a informés que le raccordement électrique n'était pas possible à cet endroit. Un travail de recherche d'endroits pouvant répondre à ces critères est présentement en cours dans l'arrondissement.
 - Les membres du Comité recommandent :
 - que la modification des règles de stationnement sur l'avenue Fernhill soit envisagée et qu'elle fasse partie de l'éventuelle refonte de la réglementation de stationnement prévue pour l'ensemble de l'arrondissement ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- f) Demande relative au stationnement sur l'avenue Robert
- Les membres du Comité recommandent :
 - que la requérante se procure une vignette du secteur numéro 4, ce qui lui permettra de ce stationner dans les rues avoisinantes sa résidence où le stationnement est réservé aux détenteurs d'une vignette de ce secteur.

- que la règle d'interdiction de stationner sur la partie de l'avenue Robert comprise entre le chemin Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Kelvin soit inchangée puisque la largeur de la chaussée n'est pas suffisante pour y permettre, au même moment, le stationnement et la circulation de gros véhicules tels les camions d'urgence et ceux destinés à la cueillette d'ordures et de recyclage.
- g) Demande relative au stationnement sur la partie de l'avenue Elmwood comprise entre les avenues Bloomfield et Querbes
- Les membres du Comité recommandent :
 - que la modification des règles de stationnement sur l'avenue Elmwood soit envisagée et qu'elle fasse partie de l'éventuelle refonte de la réglementation de stationnement prévue pour l'ensemble de l'arrondissement ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- h) Demande relative à la réimplantation du feu de circulation à l'intersection du boulevard Mont-Royal et des avenues Maplewood et Courcellette
- Les membres du Comité mentionnent :
 - que les arrêts obligatoires existants forcent tous les usagers à s'arrêter et regarder avant de traverser à cette intersection ;
 - qu'avec la présence de feux de circulation, il est très difficile de maintenir un rythme de circulation lent puisque ceux-ci sont des instruments de fluidité et d'optimisation des déplacements des voitures ;
 - qu'anciennement les feux de circulation étaient justifiés par la présence d'un brigadier scolaire qui assurait la traversée des écoliers vers la cour de récréation située à l'opposée de l'école sur le côté Est du boulevard Mont-Royal.
 - Les membres du Comité ne recommandent pas la réimplantation des feux de circulation mais recommandent plutôt le maintien des arrêts obligatoires afin de conserver un rythme véhiculaire plus lent qui sécurise tous les déplacements à cette intersection.
- i) Demande relative au stationnement sur l'avenue Maplewood
- Les membres du Comité recommandent :
 - que la modification des règles de stationnement sur l'avenue Maplewood soit envisagée afin d'assurer une continuité avec les autres règles de stationnement existantes un peu plus à l'ouest sur cette avenue ;
 - que cette modification fasse partie de l'éventuelle refonte de la réglementation de stationnement prévue pour l'ensemble de l'arrondissement ;
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.
- j) Demande relative à l'implantation d'une zone de stationnement réservé lors des évènements tenus au salon funéraire sur l'avenue Laurier
- Les membres du Comité recommandent :
 - de ne pas implanter de zone de stationnement réservé avec une plage horaire fixe puisque les évènements tenus au salon funéraires sont irréguliers et non prévisibles. Ainsi, cet espace réservé pourrait se retrouver vacant au détriment de la clientèle des commerces avoisinants ;
 - que, lors des évènements du salon funéraire, le recours au capuchonnage des parcomètres avec frais, tel qu'il s'effectue présentement, soit maintenu par souci d'équité avec les autres commerces ;
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.
- k) Demande relative à l'implantation d'une zone débarcadère pour les personnes handicapées sur l'avenue Bloomfield entre les avenues Van Horne et Ducharme
- Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'implanter une zone de débarcadère de 2 mètres pour les personnes handicapées sur le côté est de la partie de l'avenue Bloomfield comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme plus précisément devant la coopérative *La Roseraie* sise au 857, avenue Bloomfield ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.